



**MAIRIE DE FERRIERES EN GATINAIS – LOIRET –
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023**

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 06 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s’est réuni en séance publique, Salle du Conseil, sous la présidence de M. LARCHERON Gérard, Maire.

Etaient présents : M. Gérard LARCHERON, M. Jean-Philippe ARGY, Mme Florence BAILLOUX, M. Alain BEAUNIER, M. Jean-Michel BERTIN, Mme Céline CHAUVET, Mme Muriel CHAUVOT, Mme Sylvie COSTA, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Sylvie DUMAS, Mme Maddy FRICHET, M. Claude MACON, M. Alain MOUCHOUX, M. Frédéric NERAUD (arrivé point N°11), Mme Sylvie NINONET, M. Bernard ROBICHON, Mme Nathalie ROUX et Mme Emmanuelle WAMBERGUE.

Etaient représentés :

Mme Nadia DERRADJI par Mme Nathalie ROUX
Mme Virginie GESSAT par Mme Florence BAILLOUX
M. Bruno DUBREUIL par M. Jacques DUCHEMIN
M. Pierre LELOUP par M. Bernard ROBICHON

Etaient excusés :

Mme Marine BURILLER
Mme Sophie SUIVENG
M. Jean-Louis TOUCHAIS
M. Bruno CLEZARDIN
M. Frédéric JULLY

Madame Sylvie NINONET a été nommée Secrétaire de Séance et Madame Emilie JULAUDE, Secrétaire de séance auxiliaire.

Le compte rendu de la séance du 09 juin 2023 est adopté l’unanimité.

SOMMAIRE

1. Patrimoine – Vente de terrain à la Communauté de commune des 4 vallées
2. Eau et Assainissement – Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau potable de l’année 2022
3. Eau et Assainissement – Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif de l’année 2022
4. Finances – Attribution de subvention pour l’année 2023
5. Finances – Affaires scolaires – Approbation des tarifs de la restauration scolaire - année 2023/2024
6. Finances – Affaires scolaires – Approbation des tarifs de l’accueil périscolaire - année 2023/2024
7. Finances – Affaires scolaires – Approbation des tarifs des études dirigées - année 2023/2024
8. Finances – Budget Commune – Décision modificative n°1
9. Finances – Budget Camping - Décision modificative n°1
10. Ressources humaines - Révision du tableau des effectifs au 01-08-2023
11. Compte rendu des décisions prises au titre de l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivité territoriales
12. Culture Festival International de musique de Sully et du Loiret – Approbation de la convention de partenariat entre le Département du Loiret et La commune
13. Questions diverses

1- PATRIMOINE - VENTE DE TERRAIN DE LA ZONE D'ACTIVITES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE VALLEES

Le Conseil Municipal,
DECIDE, 1 abstention Mme Sylvie COSTA

- **DE PROLONGER L'AUTORISATION DE SIGNER** l'acte de vente authentique au 31 décembre 2023.

2- EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE L'ANNEE 2022

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de l'exercice 2022.

3- EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ANNEE 2022

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif de l'exercice 2022.

4- FINANCES- ATTIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2023

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le montant de la subvention accordée pour l'année 2023, à l'association Petites Cités de Caractère pour un montant de 1 000 €.

5- FINANCES - AFFAIRES SCOLAIRES - APPROBATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE 2023 /2024

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2023/2024 :

o Maternelle	4,50 €
o Élémentaire	4,90 €
o Commune non participante	7,20 €
o Enseignants et extérieurs	7,20 €
o Agents communaux et stagiaires	7,20 €

- **D'APPROUVER** le tarif intermédiaire : tarif ci-dessus augmenté de 1€ par repas pour les enfants des personnes ayant une activité commerciale ou artisanale sur la commune, mais ne résidant pas à Ferrières en Gâtinais,

- **D'APPROUVER** le 1/2 tarif pour l'accueil au restaurant scolaire des enfants présentant des allergies, dans les conditions fixées dans un Projet d'Accueil Individualisé.

6- FINANCES- AFFAIRES SCOLAIRES - APPROBATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE – ANNEE 2023 /2024

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RECONDUIRE** la modulation en fonction du taux d'effort comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2023 : Taux d'effort à l'heure de 0,30 % avec un tarif plancher de 1,05 € et un tarif plafond de 2,90 €,
- **D'APPLIQUER** les majorations suivantes :
 - * majoration de 50 % pour les élèves domiciliés hors du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)
 - * majoration de 100 % pour les réservations non effectuées
 - * majoration de 50% pour les dépassements d'horaire

7- FINANCES - AFFAIRES SCOLAIRES - APPROBATION DES TARIFS DES ETUDES DIRIGÉES – ANNEE 2023-2024

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE FIXER** les tarifs des études dirigées pour l'année 2023/2024 :
 - 3,20 € par jour et par élève de Ferrières
 - 3,60 € par jour et par élève hors Ferrières

8- FINANCES- BUDGET COMMUNE - APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget de la Commune de l'année 2023.

9- FINANCES- BUDGET CAMPING - APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 du budget camping de l'année 2023.

10- RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE CREER** : à compter du 01/08/2023
Filière administrative :
 - 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à TC
- **DE SUPPRIMER** : à compter du 01/08/2023
Filière administrative :
 - 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial à TC
- **DE CREER** : à compter du 01/08/2023
Filière technique
 - 1 poste de technicien

11- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des attributions déléguées par le Conseil Municipal :

- **Marché de service**

Décision n°20 /2023 - Contrat de maintenance du logiciel LOGIDOC – Montant de 80 € TTC par an

Décision n°21 /2023 – Contrat de maintenance de l'imprimante du multi accueil – Montant de 699.20 € TTC par an

Décision n°22/2023 – ADERE – Contrat annuel – Montant de 50 € TTC par an

Décision n°23/2023 – Contrat de vérification des périodiques des installations techniques – Montant de 16 356 € TTC par an

Décision n°24/2023 – Contrat de maintenance du logiciel de prise de rendez-vous pour le dispositif CNI/Passeport – Montant annuel : – Montant de 1 104 € TTC par an

- **Louage**

Décision n°25 /2023

Bail commercial de la grande au moine – Location d'un montant 1 050 € TTC par trimestre Hors Charges

Décision n°26 /2023

Bail du logement situé à la grange aux moines - Location d'un montant de 850 € par mois Hors charges

Décision n°27 /2023

Bail du garage situé rue des Prés - Location d'un montant de 100 € TTC par mois pour une durée de 6 ans Hors charges

Décision n°28 /2023

Bail du garage situé rue des Prés - Location d'un montant de 100 € TTC par mois pour une durée de 6 ans Hors Charges

- **Finances**

Décision n°29/2023 – Mise en place d'une ligne de trésorerie à hauteur de 800 000 €

- **Subventions**

Décision n° 16/2023 – Demande de subvention – CAF – Réaménagement du multi accueil – Projet total 8 332,65€ HT, demande de subvention 6 666,12 €

Décision n° 17/2023 – Demande de subvention – FIDP – Projet d'extension et d'amélioration du système de vidéoprotection (Achat de caméras à lecture de plaque)

Projet total 25 701,50€ HT, demande de subvention 5 140 €

Décision n° 18/2023 – Demande de subvention – FIDP – Projet d'extension et d'amélioration du système de vidéoprotection (Parking Ruelle des Prés)

Projet total 6 302,20€ HT, demande de subvention 1 260 €

12- CULTURE – FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE SULLY ET DU LOIRET APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DU LOIRET ET LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre le Département du Loiret et la commune de Ferrières en Gâtinais,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention.

La séance est levée à 21h30

Le Maire


Gérard LARCHERON

La secrétaire de séance


Sylvie NINONET